Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont en Vexin
Commune de Montagny en Vexin

EXTRAIT DU REGISTRE D

DU CONSEIL MIPAL

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 060-216004085-20260929-DEL20262909003-DE

SEANCE DU 29 Septembre 2026 – DEL 2026-29-09-003

DATE DE CONVOCATION
14/09/2026

DATE D'AFFICHAGE

14/09/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :15
Présents : 14
Votants :15
Absents : 0
Exclus : 0

Objet : Taxe d'habitation sur les logements vacants

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le 01 OCT. 2026

et publication ou notification
du
01 OCT. 2026

Le Maire,

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN (Oise)

Loïc TAILLEBREST

L'an deux mil vingt-six, le 29 Septembre à vingt-heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLEBREST, Maire.

Étaient présents : TAILLEBREST Loïc, GILLES Anne, Christophe GUERINEAU, DEMETZ Carole, DEVILLER Franck, TOURTE Graziella, LEGRIX Mélanie, VAZ MAGALHAES Estefania, Julien VERLEY , Julien SIGONNEY GUZMAN-VERLEY Clémence, MATHIAS Tony, MARTIN Christiane, MILLAN Michel.
Absents excusés : Eric DEVOUASSOUD pouvoir à Christophe GUERINEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Anne GILLES.

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du Code Général des Impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.
Monsieur le Maire propose d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation et de le charger de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Un vote a lieu
Contre 1 (Michel MILLAN) Abstention 0
Pour 14
La délibération est adoptée.

Fait à Montagny-en-Vexin, le 30/09/2026
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Anne GILLES

Le Maire
Loïc TAILLEBREST

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN (Oise)

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MONTAGNY EN VEXIN
Utilisateur : TAILLEBREST LOIC

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL20262909003**
Objet :	**Taxe d'habitation sur les logements vacants**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-09-29 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2 - Fiscalité
Identifiant unique :	060-216004085-20260929-DEL20262909003-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-216004085-20260929-DEL20262909003-DE-1-1_0.xml	text/xml	873 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL20262909003.pdf Nom métier : 99_DE-060-216004085-20260929-DEL20262909003-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	688.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 octobre 2026 à 10h53min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 octobre 2026 à 10h53min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 octobre 2026 à 10h53min06s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 octobre 2026 à 10h53min23s	Reçu par le MI le 2026-10-01